

## **Solidarité avec le Bangladesh et les populations du Golfe du Mexique - Subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français**

**Mme CHAVIN-SIMONOT, Conseillère Municipale Déléguée, Rapporteur :** Suite aux récentes catastrophes survenues dans plusieurs parties du monde, la Ville de Besançon tient à soutenir les associations qui mènent des actions d'urgence, mais également préventives en raison de leur importance capitale en cette période de crise environnementale et de bouleversements climatiques.

Parmi les cataclysmes, deux ont eu lieu en novembre 2007, à savoir :

- en début de mois, des pluies diluviennes qui ont provoqué la rupture de digues au Mexique principalement dans l'État du Tabasco sinistrant plus d'un million de personnes et causant la mort de plus de 100 000 autres à Haïti, en République Dominicaine, aux Bahamas et à Cuba

- le 15 novembre le cyclone Sidr qui a dévasté le Bangladesh causant la mort de 10 000 personnes et laissant 4 millions de sinistrés sans ressource aucune.

Dans les deux cas, les populations ont été fortement touchées par les conséquences des inondations notamment sur le plan physique et également au niveau de leurs habitations qui ont été dévastées de même que les infrastructures locales et les équipements. La période de reconstruction nécessairement longue ne permettra pas aux habitants de retrouver rapidement de quoi se nourrir, se loger et avoir un travail.

Aussi, est-il proposé au Conseil Municipal d'apporter un soutien à ces populations sous la forme d'une subvention allouée au Secours Populaire Français qui est une des associations qui réalise des actions humanitaires solides sur place lors d'événements majeurs. Cette aide financière d'un montant de 3 000 € serait partagée à parts égales pour le Mexique, le Bangladesh et les Caraïbes.

En cas d'accord, la subvention de 3 000 € sera prélevée sur le chapitre 65.020/6574.47047 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédit d'égal montant du chapitre 022.01.022.20200.

Le Conseil Municipal est invité à en décider.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte la proposition du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 14 décembre 2007.*